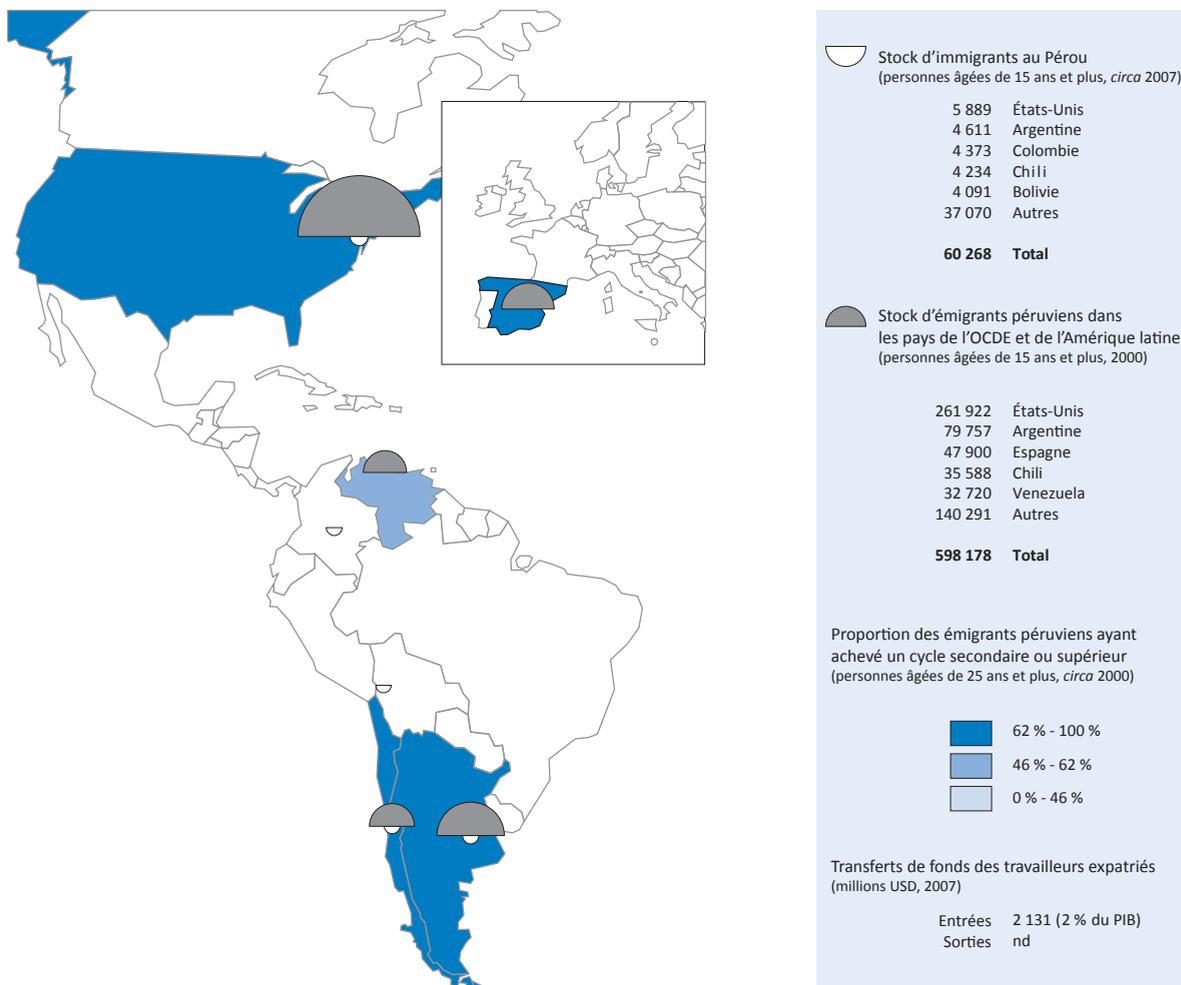


# PÉROU

## Pérou

La stabilité politique et la croissance économique du Pérou ces dix dernières années induisent une évolution des schémas migratoires, en réduisant le niveau de l'émigration.

**Figure 1. Stocks des immigrés au Pérou et des émigrés péruviens. Niveau d'éducation des Péruviens émigrés dans les pays de l'OCDE et d'Amérique latine**



*Note :* Cette figure indique le stock de migrants enregistrés dans les recensements nationaux ainsi que les transferts privés figurant dans les données de la balance des paiements. Elle ne fait donc pas apparaître les flux formels ou informels non enregistrés, qui peuvent être substantiels.

*Source :* Pour plus d'information sur les définitions et les sources, consulter l'Annexe statistique.

**Historiquement**, le Pérou est un pays d'accueil. Mais cette situation a évolué depuis quelques décennies. Le pays connaît désormais une émigration nette. La plupart des Péruviens émigrés vivent aux États-Unis, en Argentine ou en Espagne.

**Cette émigration** est motivée par des raisons économiques, et le redressement national de la situation semble endiguer ces flux depuis quelques années.

**L'émigration** péruvienne frappe par le niveau élevé de compétences des partants : plus de 80 % des Péruviens installés aux États-Unis (leur pays d'accueil préféré) ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur.

## Histoire des migrations et évolution des politiques migratoires

Historiquement, le Pérou est un pays d'accueil, à commencer par l'installation de communautés chinoises, italiennes et japonaises au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècles. L'abolition de l'esclavage, en 1854, entraîne des pénuries de main-d'œuvre, surtout dans les plantations de canne à sucre et de coton ainsi que dans les mines. Les premières vagues d'immigration chinoise et italienne sont encouragées par le gouvernement péruvien, avec la « Loi chinoise » (1849) et à travers la Société européenne d'immigration (1872-1876). Pendant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la communauté asiatique est confortée par l'arrivée d'immigrants participant directement à des activités commerciales et de négoce.

Ces 30 dernières années, le Pérou est devenu plus nettement un pays d'origine. L'émigration péruvienne augmente depuis 1980, sous l'effet de l'hyperinflation et de la récession qui grippent l'économie mais aussi à cause d'un conflit armé qui déstabilise le pays. Les recensements des années 2000 constatent que près de 600 000 Péruviens vivent à l'étranger (3.1 % de la population), un chiffre que le ministère des Affaires étrangères du Pérou estime à plus de 1.8 million. Les destinations préférées sont les États-Unis puis l'Espagne et, lorsque les conditions économiques locales y sont bonnes, les pays voisins comme le Venezuela, l'Argentine et, plus tard, le Chili. Malgré le redressement économique du Pérou, l'émigration ne cesse pas d'augmenter sur la période 2000-2006 : on estime que plus de 30 000 Péruviens émigrent chaque année vers des pays de l'OCDE.

Depuis 2001, les autorités péruviennes ont introduit une série de réformes institutionnelles pour renforcer la gouvernance et développer des liens avec la diaspora. C'est le cas notamment du nouveau sous-secrétariat aux Communautés péruviennes de l'étranger, ainsi que de la réforme électorale qui accorde le droit de vote aux Péruviens résidant à l'étranger. En 2004, la loi sur les incitations à l'émigration est adoptée pour inciter les Péruviens ayant vécu à l'étranger pendant plus de cinq ans à rentrer et à prendre part à des activités professionnelles et/ou commerciales au Pérou. Ces initiatives font partie d'une politique migratoire claire reposant sur le renforcement du soutien aux émigrés et de leurs liens avec le pays.

Depuis dix ans, le Pérou connaît une phase de prospérité économique et de stabilité politique. Ce nouvel environnement macro-économique conjugué à la résolution du conflit intérieur contribue à stabiliser les flux d'émigration depuis ces deux dernières années. La réduction de la pauvreté (de 49 à 36 % entre 2004 et 2008) et l'amélioration des conditions de vie et de travail jouent un rôle important pour limiter le départ vers l'étranger des Péruviens, dont la principale motivation déclarée est l'absence de perspectives économiques sur place : près de 54 % des personnes interrogées dans une enquête (OIT, 2006) justifient leur départ par des difficultés économiques.

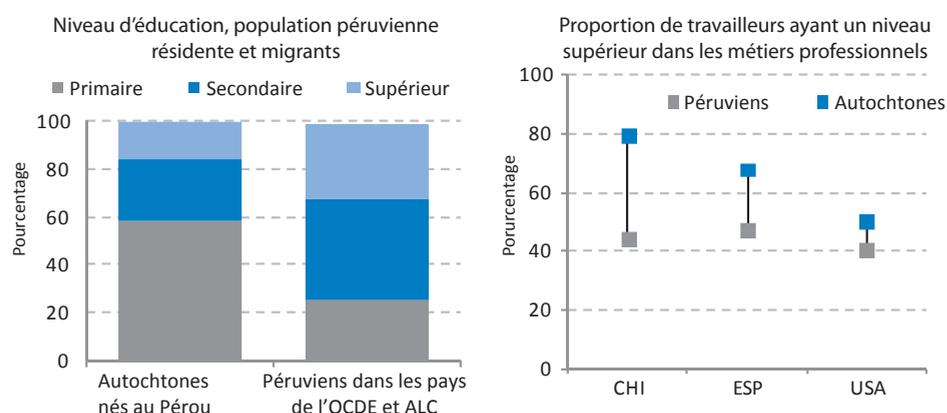
## Marché du travail

Les émigrants péruviens sont relativement qualifiés. Comme l'illustre le graphique de gauche de la figure 3, 31 % des émigrants péruviens partis en 2000 avaient suivi un enseignement supérieur – contre 16 % de la population péruvienne générale.

Il est donc intéressant de voir comment ces travailleurs qualifiés s'en sortent dans le pays d'accueil. Globalement, les immigrants péruviens éduqués ont moins de chance d'obtenir un emploi qualifié que les autochtones. Le graphique de droite de la figure 2 compare la proportion des immigrants péruviens ayant un niveau

d'éducation supérieure et occupant un poste qualifié, à la proportion équivalente chez les natifs dans les trois principaux pays d'accueil : États-Unis, Espagne et Chili. D'une manière générale, 44 % seulement des émigrants péruviens ayant un diplôme universitaire ou technique occupent un emploi qualifié, une proportion inférieure dans tous le cas à celle des populations autochtones. Si le niveau absolu est identique dans les trois pays d'accueil, on observe des écarts substantiels dans l'ampleur de ces différences : par rapport aux emplois ouverts aux populations autochtones, la probabilité que les immigrés péruviens obtiennent des emplois qualifiés est moins bonne au Chili qu'en Espagne ou aux États-Unis.

**Figure 2. Émigrants péruviens : niveau d'éducation et insertion sur les marchés du travail**



*Note* : La nomenclature professionnelle couvre les professionnels et les techniciens (postes 001 à 395 du COC aux États-Unis et groupes 1 à 3 de la Classification internationale type des professions [CITP-88] au Chili et en Espagne).

*Source* : Centre de développement de l'OCDE d'après OCDE (2008), données DIOC et les recensements nationaux des années 2000 en Amérique latine (traités avec le système en ligne de la Cepal Redatam+SP).

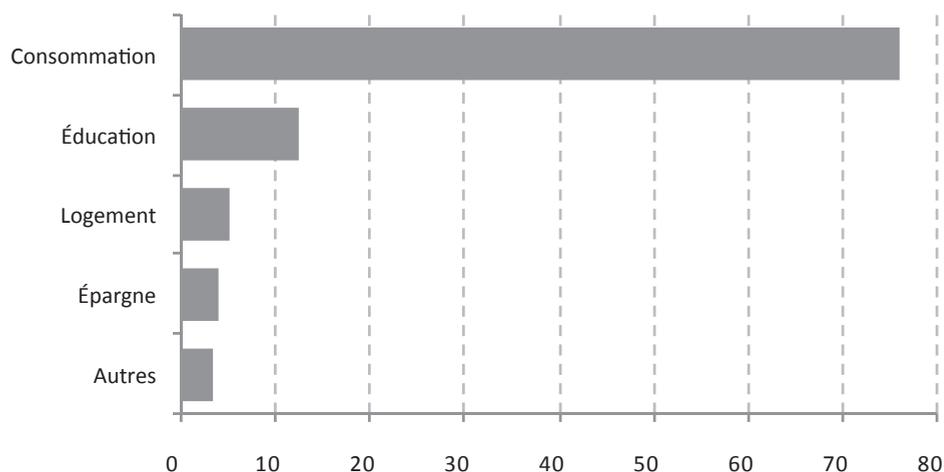
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/738252807510>

Cette inégalité d'accès plaide pour de nouvelles recherches sur la question. Il est certain que bon nombre d'immigrés péruviens sont clandestins (quelque 54 % en 2004 si l'on en croit des estimations du ministère des Affaires étrangères du Pérou), ce qui restreint leur capacité à trouver des postes formels qualifiés. Il se peut aussi que le pays d'accueil sous-évalue les qualifications obtenues au Pérou.

À cet égard, les accords bilatéraux sont un important pilier de la politique migratoire du Pérou. Non seulement ces accords couvrent l'échange d'informations et la régulation des flux, mais ils cherchent aussi à améliorer les conditions de travail des émigrés (y compris l'accès à des systèmes de sécurité sociale). Le Pérou a signé des accords migratoires avec l'Italie et l'Espagne, ainsi qu'avec l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Mexique.

## Relation avec le pays d'origine et intégration dans le pays d'accueil

Les transferts privés à destination du Pérou augmentent sensiblement avec la croissance de l'émigration péruvienne. En 2007, ils représentaient 2 % du PIB péruvien (3,7 milliards USD).

**Figure 3. Principales utilisations des transferts privés au Pérou, 2006**

Source : ENCO, Enquête nationale permanente (2006).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/738253863646>

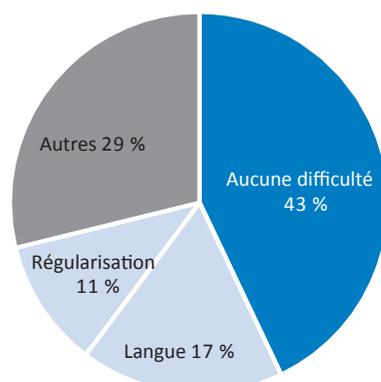
Selon l'enquête nationale permanente (ENCO), 249 700 ménages péruviens (soit 3.8 % du total) reçoivent des transferts monétaires internationaux. Parmi eux, près de 60 % appartiennent à la classe moyenne.

Les ménages reçoivent en moyenne 156 USD par mois, soit 72 % de la rémunération moyenne du travail au Pérou. Ce revenu additionnel des ménages péruviens améliore directement les conditions de vie. Par rapport à la moyenne nationale, les ménages bénéficiaires s'en sortent également mieux en termes d'éducation et d'accès aux services essentiels et au logement (OIT/INEI, 2008).

Comme l'illustre la figure 3, les familles péruviennes utilisent la plupart des fonds reçus (76 %) pour combler leurs besoins essentiels (nourriture, services publics et autres). Des montants relativement faibles sont alloués à l'éducation ou au logement (respectivement 12 et 5 %). Soucieux de stimuler les investissements dans l'immobilier, le gouvernement péruvien lance le fonds MIVIVIENDA. Celui-ci fournit des garanties pour l'achat de biens immobiliers au Pérou. Un accord signé en 2007 entre le ministère des Affaires étrangères et les acteurs financiers cherche aussi à peser sur l'utilisation des transferts privés. Il facilite l'obtention d'un crédit pour le développement de micro-entreprises au Pérou par le biais de garanties des fonds privés.

Après pratiquement trois décennies d'émigration massive, les communautés péruviennes à l'étranger sont assez importantes. La nouvelle politique nationale d'immigration vise à garantir l'intégration réussie de ces émigrants dans leurs pays d'accueil.

**Figure 4. Difficultés rencontrées par les Péruviens dans les pays d'accueil, 2006**



Source : OIT (2006).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/738260868582>

Une enquête intitulée « Renouer le contact avec les Péruviens de l'étranger » (Revinculación de Peruanos en el Exterior), menée conjointement par l'OIT et le ministère des Affaires étrangères du Pérou (2006), s'intéresse à cette question. Un nombre étonnamment élevé de personnes interrogées (43 %) indique n'avoir rencontré aucun problème d'intégration (figure 4).

Pourtant, il reste encore des difficultés, en particulier la barrière linguistique et le statut (17 et 11 % respectivement). La question du statut est cohérente avec le mode d'émigration choisi par les Péruviens : la même étude constate que 58 % des personnes interrogées sont entrées dans leur pays d'accueil avec un visa de tourisme.

Pour bien des émigrants péruviens, le désir de rentrer au pays est très vivace. Sur l'échantillon de l'étude Revinculación, 47 % des personnes interrogées déclarent avoir l'intention de rentrer au Pérou dans un avenir plus ou moins prévisible. Apparemment, l'amélioration actuelle des conditions économiques et de sécurité conjuguée aux initiatives des autorités explicitement tournées vers l'incitation au retour volontaire portent leurs fruits. Le recensement de 2007 dénombre 43 468 retours d'émigrés, pour l'essentiel en provenance des États-Unis et d'Argentine.

